

Le 13 septembre 2005

Bape,
Secrétaire de la commission
575 St-Amable, bur.2.10
Québec, GIR 6A6

Non au tronçon Jean-Leman de l'autoroute 30 et à la perte des
terres agricoles

Les terres agricoles qui seront enclavées entre la zone urbaine et l'autoroute 30 deviendront des terres inondées et perdues à jamais, on a comme exemple la partie ouest du tronçon Châteauguay-Ste-Catherine du côté de la réserve de Kanawake. Le seul choix sera d'urbaniser ces terres. La surélévation de l'autoroute 30 et le ruissellement des eaux en seront les causes. Il en sera ainsi pour les terres du côté sud du tronçon autoroutier.

C'est d'ailleurs ce qu'affirme le Kahnawake Environment Office dans son mémoire présenté au BAPE en 2002. Le KEO écrit que des photographies aériennes prises avant 1990, l'année de la construction du tronçon Châteauguay - Ste-Catherine de l'autoroute 30, démontrent que les terres agricoles et boisés ont été victimes d'inondations causées par un mauvais drainage des terres et le ruissellement des eaux en provenance de la surélévation.

Le tronçon Jean-Leman ne fera pas exception dans le secteur. Les terres agricoles entre la zone urbaine et au sud du tronçon seront sujettes aux inondations. Idem pour le boisé.

Les espaces naturels en périphérie de Montréal se font de plus en plus rares. Le gouvernement et les élus municipaux doivent sauvegarder à tout prix les derniers espaces naturels.

Le tronçon Jean-Leman n'est pas nécessaire, il s'agit de faire la 30 sur la 132.

Merci de votre attention.

